



collège
Edouard Herriot

académie
Rennes

Éducation
nationale



Collège EDOUARD HERRIOT
13, Place du Pors Moëlou
22110 ROSTRENEN

<https://www.college-edouard-herriot-rostrenen.ac-rennes.fr>

Accueil Téléphonique

Tous les jours
de 8h00 à 12h00
de 13h00 à 17h00
le mercredi de 8h00 à 12h30

L'accueil des élèves est assuré dans l'établissement
de 7h50 à 16h45
Début des cours à 8h15 et fin des cours à 16h45

Pour tout renseignement
vous pouvez contacter le Secrétariat du Collège au:

☎ 02 96 29 01 19

Courriel : Ce.0221038j@ac-rennes.fr



- **Dès la 6^{ème} :**
 - Filière **Bilingue Breton** de la 6^{ème} à la 3^{ème} :
 - 3 h de breton + 3 h d'histoire-géographie en breton.
 - Une classe à horaires aménagés **Musique** :
 - **3 h de pratique musicale**
 - Une section **sportive football** avec 3 h de pratique (section labellisée par le Rectorat et la Fédération Française de Football).
 - Une section **sportive badminton** avec 3 h de pratique (section labellisée par le Rectorat conçue autour d'un partenariat entre le collège E. Herriot et le club de Badminton de Rostrenen).
- **Dès la 5^{ème} :**
 - Options Facultatives : Latin - Breton
 - LV2 : Allemand et Espagnol
- **A tous les niveaux : sorties et séjours pédagogiques divers...**



EFFECTIFS : 2021-2022
241 élèves

6A	28	4A	22
6B	29	4B	24
		4C	20
5A	29	3A	19
5B	29	3B	22
		3C	19



TARIFS ANNUELS

Demi-pensionnaire 5 jours année scolaire 2021/2022 :

Forfait 5 jours 548,70 € soit 3,10 € le repas

Forfait 4 jours 479,40 € soit 3,40 € le repas

Par trimestre :

- Septembre – Décembre : DP5 204,60 €, DP4 180,20 €
- Janvier – Mars : DP5 167,40 €, DP4 146,20 €
- Avril – Juillet : DP5 176,70 €, DP4 153,00 €

Tarif élève externe : 4,50 €uros

Les bourses nationales et autres aides -fond social collégien et cantine- viennent en déduction de ces tarifs (dossier à établir auprès de l'établissement).

LE SUIVI DES ÉLÈVES

Le carnet de correspondance est le lien privilégié entre le collège et les parents.

Les notes et le cahier de textes sont consultables sur un espace numérique (pronote)

- Pour chaque niveau, une rencontre parents / professeurs au 1er trimestre (rendez-vous individuels).
- Remise en mains propres aux parents responsables des bulletins de tous les niveaux au second trimestre*



LES VOYAGES ET SORTIES PÉDAGOGIQUES

Des séjours linguistiques ou évènements culturels peuvent être organisés par les enseignants.*

Des sorties pédagogiques sont régulièrement programmées pour tous les niveaux.*



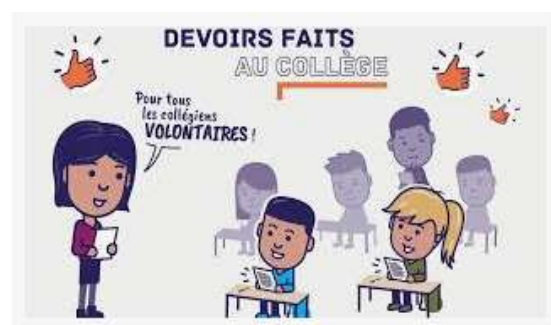
ENCADREMENT

- Le Principal
- La Gestionnaire : *affaires financières*
- Le Secrétariat : *affaires administratives*
- Les enseignants : *pédagogie et suivi scolaire*
- La vie scolaire composée :
 - D'une CPE **C**onseillère **P**incipale d'**É**ducation
 - De **4** assistants(es) d'éducation : prise en charge des élèves hors temps de cours et gestion de l'organisation quotidienne.
- **7** agents du conseil départemental 22 (cuisine, entretien, ...)
- **3** AESH : **A**ccompagnant des **É**lèves en **S**ituation de **H**andicap.
- **1** assistante sociale présente une journée par semaine
- **1** infirmière présente une journée par semaine
- **1** PSY-EN **p**sychologue de l'**É**ducation **N**ationale présente une demi-journée par semaine

Selon la demande vous pouvez rencontrer l'interlocuteur de votre choix sur rendez-vous.

AIDES AUX DEVOIRS

Chaque élève peut bénéficier du dispositif « Devoirs faits ». **C'est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs.** Il a lieu dans l'établissement sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée.



ATELIERS:

- Conseil de vie collégienne
- Foot féminin
- Chorale
- Galerie d'Arts à vocation pédagogique.
- BMX
- Club échec
- Sophrologie

FOYER SOCIO EDUCATIF

Association au sein du collège qui propose différentes activités éducatives et qui participe financièrement aux projets éducatifs (voyages, séjours, sorties pédagogiques, achat de matériel éducatif...)

ASSOCIATION SPORTIVE

Le mercredi après-midi, l'Association Sportive (affiliée à l' Union Nationale des Sports Scolaires) propose, sous la responsabilité des professeurs d'éducation physique et sportive, aux élèves volontaires diverses activités de 13h00 à 15h00.*



*Sous réserve de Protocoles sanitaires

Certaines photos sélectionnées ont été prises avant la crise sanitaire